Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 17 février 2021

Le vingt-neuf janvier deux-mille vingt et un à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 09 février 2021.

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, Christophe ESQUENET, Fabienne GABBANA, Sabine DIAS MAGALHAES, Caroline GUCHER, Nicolas COUTIER, Boban LECIC, Emmanuel LEFEVRE, Ronald VALLANT

Absente: Aline MESTRALLET La séance est ouverte à 20 H 00

Présence de 0 administré en raison du huis-clos.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mme Caroline GUCHER est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2021 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- Délibération devis charpente (four communal)
- Délibération devis panneau
- Délibération sur éventuelle prise de compétence par l'intercommunalité « transport mobilité »
- Délibération membre CCAS (remplacement Catherine GUCHER)
- Délibération convention avec le Département concernant la MO sur le RD28 « aménagement et sécurisation du centre du village Louise Dufour »
- Délibération devis pour le curage des fossés
- Retour réunion syndicat des eaux
- Point urbanisme
- Informations et questions diverses

I. Délibération devis de charpente – four communal

La Commission d'appel d'offre a rencontré deux entreprises afin de permettre la validation du marché. Un diagnostic amiante est en cours. En fonction du résultat, les travaux pourront commencer.

II. Délibération devis panneau (Délibération N°1)

Aline MESTRALLET s'est chargée de l'élaboration de panneaux d'entrée de village (Mollaret et Louise DUFOUR).

Le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD s'élève à 2 344.28€ HT.

Une modification doit être apportée uniquement sur le panneau placé au MOLLARET : ajouter « Merci de votre visite. A bientôt » dans la même police que le « bienvenue ». Aline MESTRALLET se charge d'informer à l'entreprise la modification souhaitée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD à hauteur de2344.28€ HT.
- Autorise le Maire à signer les devis et tous les documents relatifs à ce projet.

III. <u>Délibération sur éventuelle prise de compétence par l'intercommunalité « transport mobilité »</u> (Délibération N°2)

Le Maire indique le projet de la communauté de communes quant à la prise de la compétence « transport mobilité ». Il est donc demandé que les élus se prononcent sur cette future prise de compétence.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité se prononce favorable à la prise de compétence par l'intercommunalité concernant le « transport mobilité ».

IV. <u>Délibération membre CCAS (Délibération N°3)</u>

Le Maire rappelle la démission d'un membre du conseil d'administration. Il convient donc d'élire un nouveau membre du conseil d'administration.

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 5 du 29/05/2020.

1º/ Détermination du nombre des délégués

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

2°/ Election des délégués

Mr Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS.

Mr le Maire rappelle que le nombre de membres du conseil d'administration à élire par le conseil municipal est de quatre.

Après un appel à candidature, le Maire propose de procéder à l'élection des délégués.

Les membres du conseil d'administration sont les suivants :

- Mme Aline MESTRALLET
- Mme Caroline GUCHER
- Mme Sabine DIAS MAGALHAES
- M Lecic BOBAN

Mr Le Maire précise les quatre délégués extérieurs au conseil municipal, ont été nommé sur sa proposition, par un arrêté.

V. <u>Délibération convention avec le Département concernant la MO sur le RD28 « aménagement et sécurisation du centre du village Louise Dufour » (Délibération N°4)</u>

Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de la 2eme tranche de sécurisation, la place NOVEL CATIN est financée en partie par le Département.

De ce fait, il convient de signer la convention technique proposée par le Département.

Le conseil municipal après en avoir **délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention** avec le Département, dans le cadre de la 1eme tranche de sécurisation village.

VI. <u>Délibération devis curage des fossés</u>

Ce point sera traité ultérieurement car il convient en amont d'établir un diagnostic avant travaux. Cette enquête administrative obligatoire a été demandée auprès de la DDT le 12 février 2021. Le Maire regrettant une fois de plus la complexité de l'administration.

VII. Retour réunion syndicat des eaux

Les Maires des communes adhérentes au syndicat des eaux ont été conviés afin d'avoir leurs avis de fond quant à l'adhésion de la commune de La Table. Les élus ont donc donné un avis favorable.

Cependant le Maire de la commune de VILLARD-SALLET a demandé une étude financière sur les 10 prochaines années, afin de s'assurer de la bonne santé financière du syndicat des eaux permettant la pérennité des services apportés aux communes adhérentes.

VIII. Point urbanisme

Au 17 février 2021 la commune a enregistré 1 permis de construire, 5 déclarations préalables et 8 certificats d'urbanisme.

IX. Informations et questions diverses

a. Facturation TDF (Délibération N°5)

Le Maire indique l'intervention d'une nacelle le 29 janvier 2021, mandaté par TDF.

Ce véhicule a entrainé de la boue en sortie de virages et à nécessité des travaux de nettoyage par l'agent technique à hauteur de 30h. En accord avec TDF, la commune refacturera la somme de 696.30€ à TDF. De plus, un muret a été détérioré partiellement. La facture de reprise sera intégralement payée par TDF.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Maire à émettre le titre à TDF à hauteur de 696.30€

b. Délégués suppléants commission d'appel d'offres et SIBRECSA (Délibération N°6)

Suite à la démission de Catherine GUCHER il convient de désigner les suppléants aux commission suivantes :

- Commission communale d'appel d'offres : Aline MESTRALLET
- SIBRESCA : Christophe ESQUENET

c. Retour commission intercommunale « agriculture et forêt »

Nicolas COUTIER informe de la visio-conférence qui s'est tenue début février 2021.

d. Sécurisation village – 3eme tranche

En amont de la réunion du conseil municipal du 17 février 2021, une rencontre avec le bureau d'étude EMO a eu lieu pour échanger sur le dispositif de la 3eme tranche.

La réunion du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est prévue le samedi 6 mars 2021 à 8h30.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée 22h00.

Le Maire Jean-Claude MESTRALLET

